

**AENB: Cotisation et documentation - renouvellement**  
**(Faire le chèque à l'ordre de l'Association des ergothérapeutes du Nouveau-Brunswick)**

**Selon les règlements de l'AENB, tous les membres doivent être membre de :**

- a. l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE),  
ou
- b. l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ), depuis le 1er février 1989 et avoir maintenu sa qualité de membre.

**En plus, tous les membres doivent avoir travaillé** en utilisant des habiletés d'ergothérapie pendant 1000 heures dans les cinq années qui précèdent le renouvellement. Ceci peut être accompli dans un cadre de clinicien(e), éducateur (trice), consultant (e), gestionnaire, ou toutes autres tâches professionnelles reliées à l'ergothérapie.

**Membre individuel**

Cette catégorie est pour l'ergothérapeute qui désire travailler à temps plein ou à temps partiel.

Pour renouveler comme membre individuel, veuillez joindre à votre formulaire de renouvellement :

- **un chèque ou mandat-poste de 300 \$**

**Membre provisoire**

Cette catégorie est pour l'ergothérapeute qui est éligible à devenir membre individuel mais est en attente d'écrire l'examen national. L'ergothérapeute peut être membre provisoire pour un période maximale de 18 mois.

Pour renouveler comme membre provisoire, veuillez joindre à votre formulaire de renouvellement :

- **une preuve d'inscription pour écrire le prochaine examen national, ET**
- **un chèque ou mandat-poste de 300 \$**

**Membre temporaire**

L'ergothérapeute qui désire renouveler comme membre temporaire pour une période de six mois doit :

- a. être embauché(e) pour travailler au Nouveau-Brunswick pour une période n'excédant pas six mois, OU
- b. envisager un congé parental dans les six mois suivant le 1<sup>er</sup> avril.

Pour devenir membre temporaire, veuillez joindre à votre formulaire de renouvellement :

- **un chèque ou mandat-poste de 150 \$**

**Membre non-pratiquant**

Pour l'ergothérapeute qui ne pratique pas.

Pour devenir membre non-pratiquant, veuillez joindre à votre formulaire de renouvellement:

- **un chèque ou mandat-poste de 150 \$**